

# REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

COMMUNE DE CHABOTTES



**ARRÊTE MUNICIPAL  
DE CIRCULATION  
67/2021**

**Le Maire de la commune,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1 et L2212-2,

VU le Code de la route, notamment les articles R 411.8 au R 411.32 et RR 417.10,

VU la demande effectuée par l'entreprise COLAS, ZA Les Cheminants - 05230 LA BATIE NEUVE (05000), en date du 22/09/2021 afin d'effectuer des travaux.

## **ARRÊTE 67/2021**

### Article 1- Réglementation

L'entreprise COLAS effectue une tranchée sur la route d'Orcières, la RD 944 à hauteur du bar les Esteves à Chabottes (05260) les 27 et 28 septembre 2021.

### Article 2 – Signalisation

Durant cette période, la circulation sera réglementée. La circulation sera alternée au moyen de feu tricolore sur la route d'Orcières.

La signalisation sera effectuée par l'entreprise COLAS.

### Article 3 – Validité

Les dispositions du présent arrêté prendront effet à compter de la date de mise en place de la signalisation prévue à l'article 1.

### Article 4 - Ampliations

- Le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Saint-Bonnet-en-Champsaur,  
- Le Chef de la Maison Technique de Saint-Bonnet-en-Champsaur,  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Chabottes, le 23/09/2021

Le Maire, Roland AYMERICH.

